

Catégories d'hébergement	Tarif plancher en €	Tarif plafond en €	LE BEAUSSET	PART DU DEPARTEMENT (10 %)	TOTAL TAXE DE SEJOUR
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.70	4.00	-		
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.70	3.00	-		
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.70	2.30	-		
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.50	1.50	1.28	0.13	1.41
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.30	0.90	0.77	0.08	0.85
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.20	0.80	0.68	0.07	0.75
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.20	0.80	0.68	0.07	0.75
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.20	0.80	0.68	0.07	0.75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20	0.60	0.51	0.05	0.56
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20		0.20	0.02	0.22